

La commune de La Ferté Macé (61), 6500 habitants, est au coeur d'un bassin de vie de 30 000 habitants.

Agent technique voirie - logistique

Date de publication : 11/09/2019

Date limite de candidature : 30/09/2019

Date prévue du recrutement : 15/10/2019

Durée de la mission : 3 mois

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : 1530 € brut, plus supplément familial le cas échéant

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : MISSIONS

- Entretien de la voirie communale, préparation et mise en place d'émulsion ou d'enrobé
- Nettoyages divers (tags, bouches d'engouffrement, conteneurs, ...)
- Petits travaux de voirie
- Transport de matériel
- Préparation de salles
- Remplacement du gardien du cimetière
- Pavoisement
- Permanences

Profil recherché : PROFIL

- Titulaire du permis B
- Permis poids-lourds
- Caces

Catégorie 1 : tracteurs et petits engins de chantiers, mini pelle,

Catégorie 4 : Engins de chargement à déplacement alternatif

Catégorie 9: Chariot télescopique, engins de manutention (chariots élévateurs de chantier ou tout terrain...).

- Disponible
- Sens du service public
- Sens de l'écoute et de l'observation
- Sens de l'organisation
- Capacité à diagnostiquer des incidents et à y remédier

NOS CONDITIONS

- Rémunération statutaire
- Mission de 3 mois

CANDIDATURES et CV accompagnés des diplômes, permis et CACES

à adresser avant le 30 septembre 2019 à:

Monsieur le Maire
Service des Ressources Humaines
61600 LA FERTE MACE

Poste à pourvoir dès octobre 2019

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : LA FERTE MACE

Service d'affectation : Technique voirie

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Commune de LA FERTE MACE
Place de la République
61600 LA FERTE MACE

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.